



Madame, Monsieur,

A travers ce dossier, nous avons souhaité vous faciliter les démarches administratives pour l'inscription de votre/vos enfant(s) dans les différentes écoles de la commune ainsi qu'aux accueils périscolaires.

Ce dossier vous permet :

- D'inscrire votre/vos enfant(s) dans les écoles maternelles et élémentaires en début de scolarisation ou lors de votre arrivée sur la commune ; l'inscription définitive devant être faite auprès du directeur de l'école qui vous aura été indiquée par la mairie.
- de nous fournir tous les renseignements nécessaires à l'inscription de votre/vos enfant(s) au Centre de Loisir Périscolaire (CLP = accueil du matin et/ou restauration scolaire) pour les jours d'école.

Je vous invite à remplir ce dossier avec le plus grand soin. Seuls les dossiers complets seront traités : pour des raisons liées à la sécurité de votre/vos enfant(s), il est nécessaire de nous fournir tous les renseignements demandés, particulièrement les N° de téléphone ou vous pouvez être contactés en cas d'urgence.

Les tarifications de la cantine et du Centre de loisirs périscolaire sont réalisées en fonction d'un quotient familial. **Pour cela, le numéro d'allocataire CAF est donc obligatoire.**

Si vous n'êtes pas affilié à la CAF ou si vous ne percevez aucune prestation et afin de calculer le quotient familial déterminant les tarifications (accueil et repas), il conviendra de fournir :

- copie déclaration revenus 2008 (de M. et Mme dans le cas d'un couple non marié vivant ensemble)
- bulletin de salaire sur lequel sont versées vos prestations familiales si régime particulier (EDF, SNCF ...)

A défaut de recevoir ces pièces dans les délais indiqués, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

L'admission au restaurant scolaire ainsi qu'à l'accueil du matin est conditionnée à ce que la famille soit à jour de l'intégralité des paiements dus pour les années passées.

Pour que l'inscription soit effective à la prochaine rentrée, ce dossier est à retourner au plus tard en mairie le 21 août 2009.

Attention au-delà de cette date, aucune inscription ne sera prise sauf pour les nouveaux arrivants.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Le service Education/Affaires Scolaires - mairie d'UGINE
Téléphone : 04 79 37 23 45

Michel CHEVALLIER
Adjoint au Maire

1^{er} ENFANT NOM : _____ Prénom : _____	
Né(e) le : / /	Lieu de naissance (commune et département) : _____ Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Adresse : _____	
CADRE RESERVE A LA MAIRIE PREMIERE SCOLARISATION AFFECTATION SCOLAIRE : ECOLE : _____ CLASSE : _____	A REMPLIR PAR LES PARENTS (POUR UNE PREMIERE SCOLARISATION) ECOLE FREQUENTEE (rentrée 2008) : _____ CLASSE : _____

2^e ENFANT NOM : _____ Prénom : _____	
Né(e) le : / /	Lieu de naissance (commune et département) : _____ Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Adresse : _____	
CADRE RESERVE A LA MAIRIE PREMIERE SCOLARISATION AFFECTATION SCOLAIRE : ECOLE : _____ CLASSE : _____	A REMPLIR PAR LES PARENTS (POUR UNE PREMIERE SCOLARISATION) ECOLE FREQUENTEE (rentrée 2008) : _____ CLASSE : _____

3^e ENFANT NOM : _____ Prénom : _____	
Né(e) le : / /	Lieu de naissance (commune et département) : _____ Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Adresse : _____	
CADRE RESERVE A LA MAIRIE PREMIERE SCOLARISATION AFFECTATION SCOLAIRE : ECOLE : _____ CLASSE : _____	A REMPLIR PAR LES PARENTS (POUR UNE PREMIERE SCOLARISATION) ECOLE FREQUENTEE (rentrée 2008) : _____ CLASSE : _____

Pièces justificatives : (à fournir obligatoirement)

livret famille obligatoire +

autre justificatif domicile (datant de moins de 3 mois) parmi :

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> quittance de loyer | <input type="checkbox"/> facture EDF | <input type="checkbox"/> facture GDF |
| <input type="checkbox"/> facture téléphone | <input type="checkbox"/> contrat de bail | |
| <input type="checkbox"/> taxe d'habitation | <input type="checkbox"/> taxe foncière | |

Les parents Date et signature	Le service affaires scolaires Date et signature	L'adjoint aux affaires scolaires Date et signature
---	---	--

N° allocataire CAF obligatoire :

Nom de l'allocataire :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie propose à la Commune la consultation des données du compte allocataire limitativement nécessaires à l'accomplissement de sa mission selon les dispositions de l'acte réglementaire qui a reçu un avis favorable de la CNIL en date du 16 février 2004.

La Commune s'engage à respecter les règles régissant le secret professionnel lors de la consultation et de l'utilisation des informations individualisées présentes sur le site de la CAF, en particulier vis-à-vis des tiers. Elle s'engage à faire respecter ces règles par son personnel.

J'autorise

Je n'autorise pas

Les agents territoriaux de la Ville d'Ugine à rechercher en mon nom les informations nécessaires pour obtenir mon Quotient Familial.

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

En cas de refus, joindre OBLIGATOIREMENT un justificatif de la C.A.F. de l'année en cours.

La famille n'est pas allocataire C.A.F : Pièces à fournir obligatoirement :

- copie déclaration revenus 2008 (de M. et Mme dans le cas d'un couple non marié vivant ensemble)
- bulletin de salaire sur lequel sont versées vos prestations familiales si régime particulier (EDF, SNCF ...)

La tarification applicable aux familles est alors calculée en fonction des revenus nets mensuels de la famille divisés par le nombre de personnes exprimé en part. Cette tarification est applicable pour l'année scolaire en cours.

En l'absence d'une de ces pièces justificatives de l'avis d'imposition, le « plein tarif » sera appliqué.

Calcul du quotient = Revenu annuel divisé par 12 + montant mensuel des prestations

Nombre de parts = Le nombre de parts est fixé selon le tableau ci-dessous :

Composition de la famille	Nombre de parts
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2,5 parts
Couple ou personne isolée avec 2 enfants	3,5 parts
Par enfant supplémentaire	1 part

Sont considérés comme enfant à charge, les enfants de moins de 20 ans rattachés fiscalement au foyer.

En l'absence d'une de ces pièces justificatives, le « plein tarif » sera appliqué.

Régimes d'appartenance

➤ **Régimes particuliers** ⁽¹⁾

- Régime Agricole (MSA)
- SNCF
- RATP
- EDF

- **Régime Général** ⁽¹⁾ Sont considérées comme relevant du régime général pour le calcul des prestations de service versées par la Caisse d'Allocations Familiales, toutes les personnes ne relevant pas d'un régime particulier.

INSCRIPTIONS CANTINE – ET ACCUEIL DU MATIN

Mettre une croix dans les cases correspondant à vos choix

Attention ! Cette inscription vaut commande de repas et donc facturation.

1^{er} ENFANT : Prénom : **Ecole :** **Classe :**
date d'effet de l'inscription si différente du 1^{er} jour de la rentrée :

N° sécurité sociale qui couvre l'enfant : /_

SANS PORC

Allergie alimentaire*

A partir de 3 ans	TARIF ABONNEMENT :	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
CANTINE					
ACCUEIL DU MATIN					

2^{ème} ENFANT : Prénom : **Ecole :** **Classe :**
date d'effet de l'inscription si différente du 1^{er} jour de la rentrée :

N° sécurité sociale qui couvre l'enfant : /_

SANS PORC

Allergie alimentaire*

A partir de 3 ans	TARIF ABONNEMENT :	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
CANTINE					
ACCUEIL DU MATIN					

3^{ème} ENFANT : Prénom : **Ecole :** **Classe :**
date d'effet de l'inscription si différente du 1^{er} jour de la rentrée :

N° sécurité sociale qui couvre l'enfant : /_

SANS PORC

Allergie alimentaire*

A partir de 3 ans	TARIF ABONNEMENT :	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
CANTINE					
ACCUEIL DU MATIN					

Au-delà du 3^{ème} enfant, demander un imprimé supplémentaire ou voir la personne responsable au moment du dépôt du dossier.

PARTIE RESERVEE AU SERVICE EDUCATION

TARIF ABONNEMENT :

* En cas d'allergie alimentaire, votre enfant pourra être accueilli à la cantine après mise en place d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) validé par le médecin scolaire (l'allergologue qui suit votre enfant) et l'ensemble de la communauté éducative. (Dossier à retirer en Mairie – Aux Service des Affaires Scolaires).

